

Annexe II à l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 juin 2009 modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 18 juin 1998 portant exécution du décret du 18 juillet 1997 relatif aux centres de planning et de consultation familiale et conjugale

Annexe Id à l'arrêté du 18 juin 1998 portant exécution du décret du 18 juillet 1997 relatif aux centres de planning et de consultation familiale et conjugale

Centre : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_

Antenne de : \_\_\_\_\_  
 Numéro d'agrément : \_\_\_\_\_

Année : \_\_\_\_\_

Registre des activités de sensibilisation									
N° d'ordre de l'activité	Date de l'activité	Heure de début et de fin de l'activité	Durée de l'activité	Nom et qualification de(s) animateur(s)	Animateur membre de l'équipe pluridisciplinaire (OUI/NON)	Lieu de l'activité	Thème et objectif de l'activité	Matériel utilisé	
		de ..... H ..... à ..... H .....	..... H .....						
		de ..... H ..... à ..... H .....	..... H .....						
		de ..... H ..... à ..... H .....	..... H .....						
		de ..... H ..... à ..... H .....	..... H .....						
		de ..... H ..... à ..... H .....	..... H .....						

Total de la page ..... H .....  
 Total cumulé ..... H .....

Norm, date et signature du responsable de la gestion journalière

./..

Annexe II à l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 juin 2009 modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 18 juin 1998 portant exécution du décret du 18 juillet 1997 relatif aux centres de planning et de consultation familiale et conjugale

Annexe Id à l'arrêté du 18 juin 1998 portant exécution du décret du 18 juillet 1997 relatif aux centres de planning et de consultation familiale et conjugale

Centre : \_\_\_\_\_ Antenne de : \_\_\_\_\_ Année :   
 Adresse : \_\_\_\_\_ Numéro d'agrément : \_\_\_\_\_

Registre des activités de sensibilisation					
N° d'ordre de l'activité	Public			Intervention financière des participants	Signature(s)
	Genre	Nombre de participants	Tranche d'âges		
			de ..... ans à ..... ans		
			de ..... ans à ..... ans		
			de ..... ans à ..... ans		
			de ..... ans à ..... ans		
			de ..... ans à ..... ans		

Norm, date et signature du responsable de la gestion journalière

./..

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 juin 2009 modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 18 juin 1998 portant exécution du décret du 18 juillet 1997 relatif aux centres de planning et de consultation familiale et conjugale

Namur, le 5 juin 2009.

Le Ministre-Président,  
 R. DEMOTTE